

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020**

Délibération
n° 2020.11.341

**Pôle Economique
Sud de l'Angoumois
(PESA) -
Rétrocession de
terrains de Duval
Développement
Atlantique à
GrandAngoulême**

LE DIX NEUF NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **13 novembre 2020**

Secrétaire de séance : Brigitte BAPTISTE

Membres présents :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Hervé GUICHET, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Valérie SCHERMANN, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA,

Ont donné pouvoir :

Nathalie DULAIS à Michel BUISSON, Fabienne GODICHAUD à Brigitte BAPTISTE, Martine PINVILLE à Fabrice VERGNIER

Excusé(s) :

Frédéric CROS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 NOVEMBRE 2020

**DELIBERATION
N° 2020.11.341**

STRATEGIE FONCIERE

Rapporteur : **Monsieur ROY**

**POLE ECONOMIQUE SUD DE L'ANGOUMOIS (PESA) - RETROCESSION DE TERRAINS DE
DUVAL DEVELOPPEMENT ATLANTIQUE A GRANDANGOULEME**

Par un acte notarié en date du 22 octobre 2019, GrandAngoulême a cédé à la société DUVAL DEVELOPPEMENT ATLANTIQUE des parcelles, sises sur la zone d'activités dénommée Pôle d'Emploi Sud-Angoumois, sur la commune de Rouillet-Saint-Estèphe, en vue de la réalisation de la plate-forme logistique d'Intermarché et d'une voie de desserte adaptée aux poids lourds.

Sur ces parcelles, une voie desservait l'ensemble de la zone. Elle a été supprimée par la société afin de mener à bien son projet.

L'acte de vente prévoit expressément qu'en contrepartie de cette suppression, la société DUVAL DEVELOPPEMENT ATLANTIQUE réalisera une voie nouvelle destinée à desservir l'intégralité de la zone d'activités, dont le tracé et la situation cadastrale figurent sur le plan annexé à la présente délibération.

Au vue de sa destination et conformément aux dispositions de l'acte de vente, la société DUVAL DEVELOPPEMENT ATLANTIQUE souhaite désormais rétrocéder, gracieusement, cette voie nouvelle ouverte à la circulation publique, à GrandAngoulême pour classement dans son domaine public.

La rétrocession fera l'objet d'un acte notarié en vue d'opérer le transfert de la propriété de la voie avec l'ensemble des garanties qui y seraient éventuellement attaché (biennale, décennale, etc...).

Vu l'acte notarié en date du 22 octobre 2019,

Vu le dossier des ouvrages exécutés,

Vu la réunion de toutes les commissions du 10 novembre 2020,

Je vous propose :

D'APPROUVER la rétrocession par la société DUVAL DEVELOPPEMENT ATLANTIQUE au profit de GrandAngoulême de la voie sise sur les parcelles, section ZH, H et ZE à Rouillet-Saint-Estèphe, selon le tableau et le plan (représentation en couleur) annexés à la présente délibération,

D'APPROUVER le classement de cette voie dans le domaine public de GrandAngoulême,

DE CONSTATER l'entrée des parcelles dans l'actif du GrandAngoulême,

D'INTEGRER dans le patrimoine du GrandAngoulême une voie nouvelle et ses dépendances,

D'AUTORISER Monsieur le président ou toute personne dûment habilitée à signer l'acte afférent ainsi que tout autre document nécessaire au transfert de propriété de la voie.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 26 novembre 2020	<u>Affiché le :</u> 26 novembre 2020

FONCIER

**Commune de
Roulet Saint Estèphe**

25, bd Besson Bey
16023 ANGOULEME
Tél.: 05.45.38.60.60 Fax: 05.45.38.60.59

ACQUISITION DE TERRAINS

PRESENTE PAR
M. LE PRESIDENT

X. BONNEFONT

PROPOSE PAR
LA DIRECTRICE DE LA SFI

DOSSIER TECHNIQUE

Vente / Achat

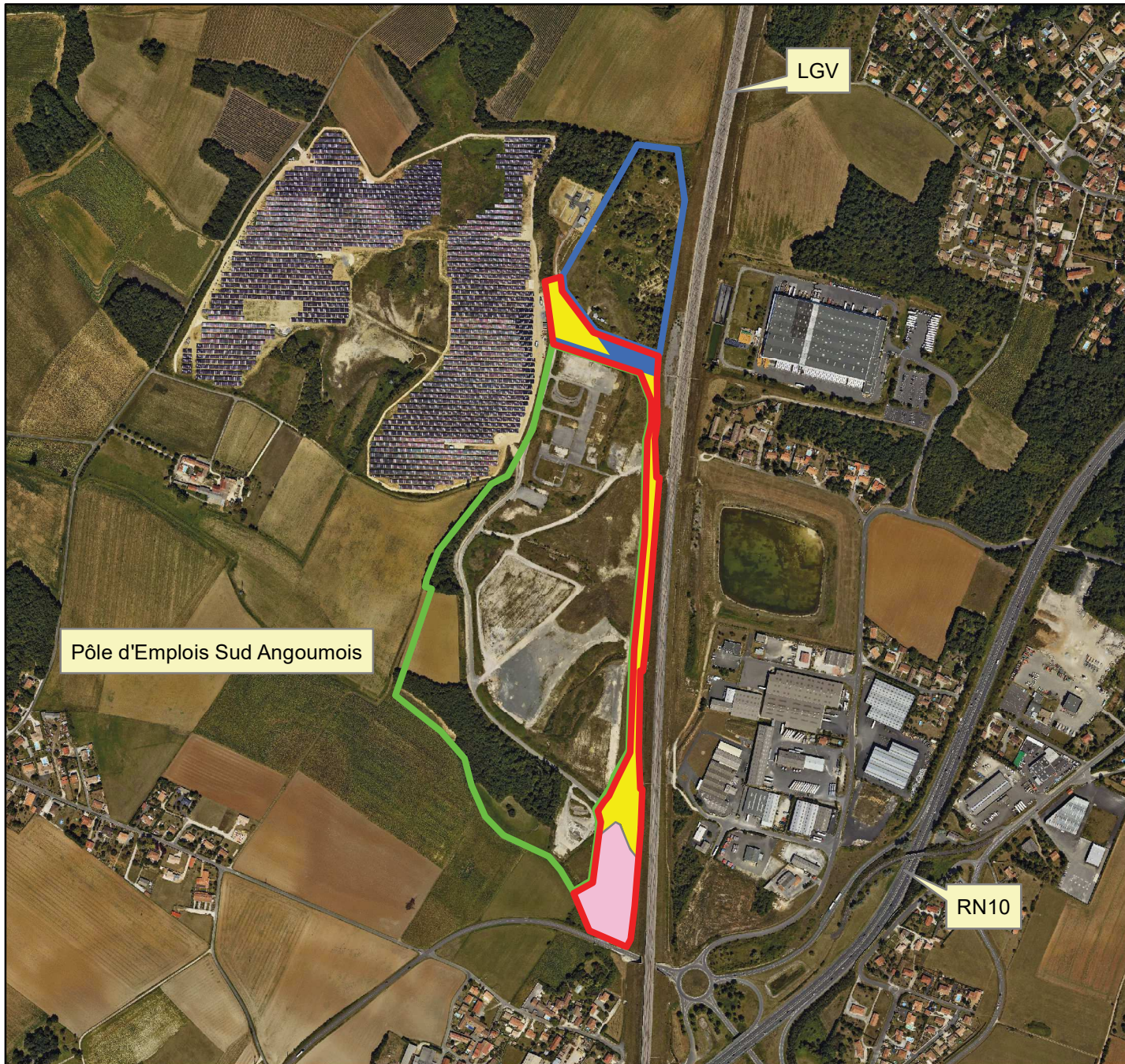
**Duval Développement Atlantique
/ GrandAngoulême**

ETABLI PAR : S. BEAUGENDRE

Date : Novembre 2020



PESA - EMPRISES FONCIERES - Roulet Saint Estèphe



LEGENDE

-  Emprise INTERMARCHE
-  Emprise voie de desserte poids-lourds
-  Emprise réserve foncière (Mairie de Roulet Saint Estèphe)
-  Propriétés Duval Développement Atlantique à céder au GrandAngoulême
-  Propriétés Mairie de Roulet Saint Estèphe à céder au GrandAngoulême
-  Propriétés Duval Développement Atlantique à céder à Mairie de Roulet Saint Estèphe

Commune :
ROULLET SAINT ESTEPHE (287)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Section : ZH
Feuille(s) : 000 ZH-01
Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1980
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2500
Date de l'édition : 16/10/2019
Support numérique : _____

N° d'ordre du document d'arpentage : 1945S
Document vérifié et numéroté le 16/10/2019
A PTGC ANGOULEME
Par Laurent MOUYSSSET
Inspecteur des Finances Publiques
Signé

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par _____ géomètre à _____.
Les propriétaires soussignés ont pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A _____, le _____

D'après le document d'arpentage dressé
Par M. BOUCARD, GE

(2)

Réf. : 2018218

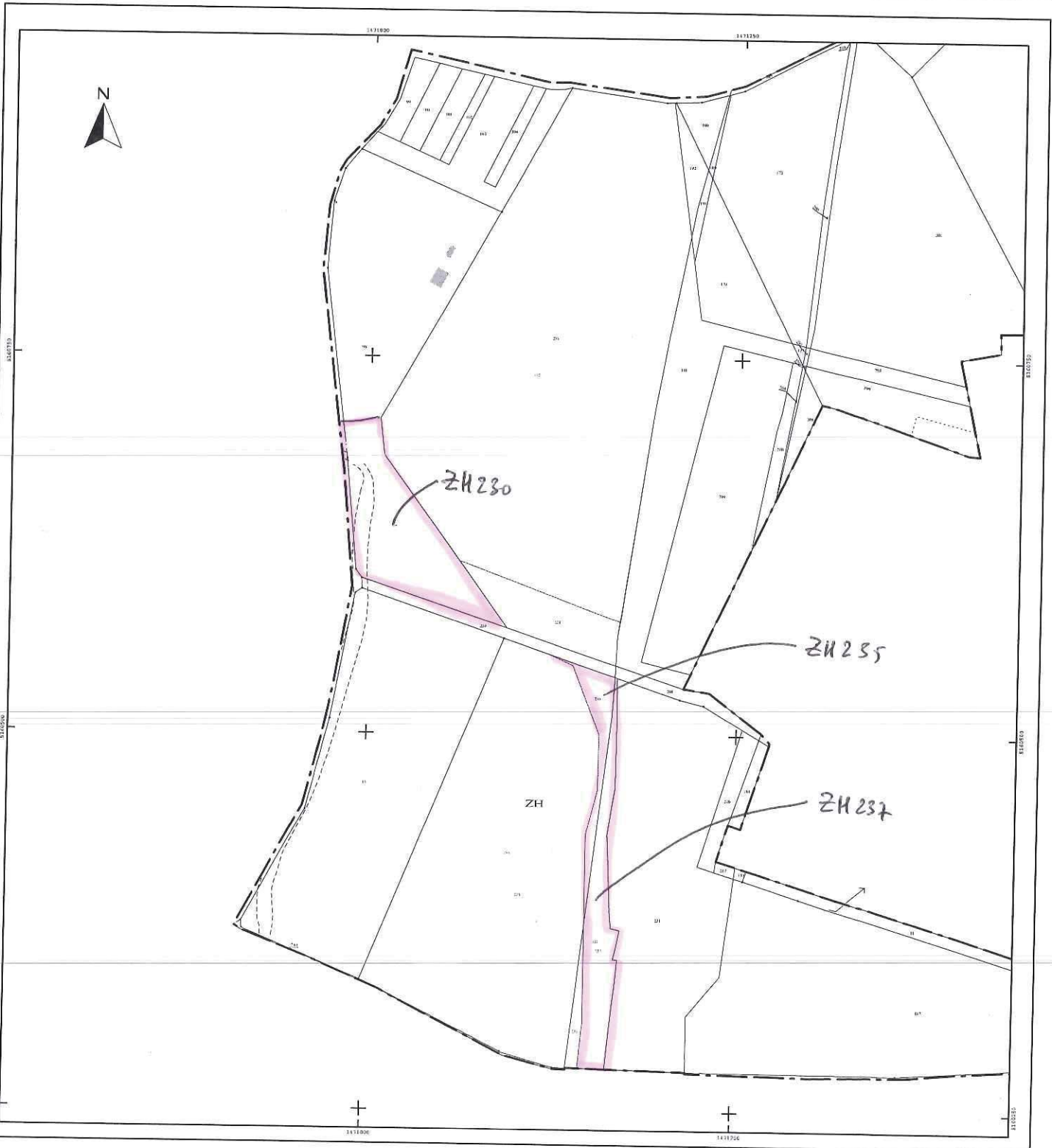
Le 14/10/2019

Cachet du service d'origine :

PTGC
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
1, rue de la Combe
CS 72513 SOYAUX
16025 ANGOULEME CEDEX
Téléphone : 0545975700
Fax : 0545975861
ptgc.charente@dgfip.finances.gouv.fr

Modification des énonciations d'un acte public

- (1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).



Commune :
ROULLET SAINT ESTEPHE (287)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Section : H
Feuille(s) : 000 H 03

N° d'ordre du document d'arpentage : 1943A
Document vérifié et numéroté le 16/10/2019
A PTGC ANGOULEME
Par Laurent MOUYSSSET
Inspecteur des Finances Publiques
Signé

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Qualité du plan : Plan non régulier
Echelle d'origine : 1/1250
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 16/10/2019
Support numérique :

Cachet du service d'origine :

PTGC
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
1, rue de la Combe
CS 72513 SOY AUX
16025 ANGOULEME CEDEX
Téléphone : 0545975700
Fax : 0545975861
ptgc.charente@dgfip.finances.gouv.fr

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par
propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage :
effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont
copie ci-jointe, dressé le _____ par _____
géomètre à _____
Les propriétaires ci-dessus ont pris connaissance des
informations portées au dos de la chemise 6463.
A _____, le _____

D'après le document d'arpentage dressé
Par M. BOUCARD, GE (2)

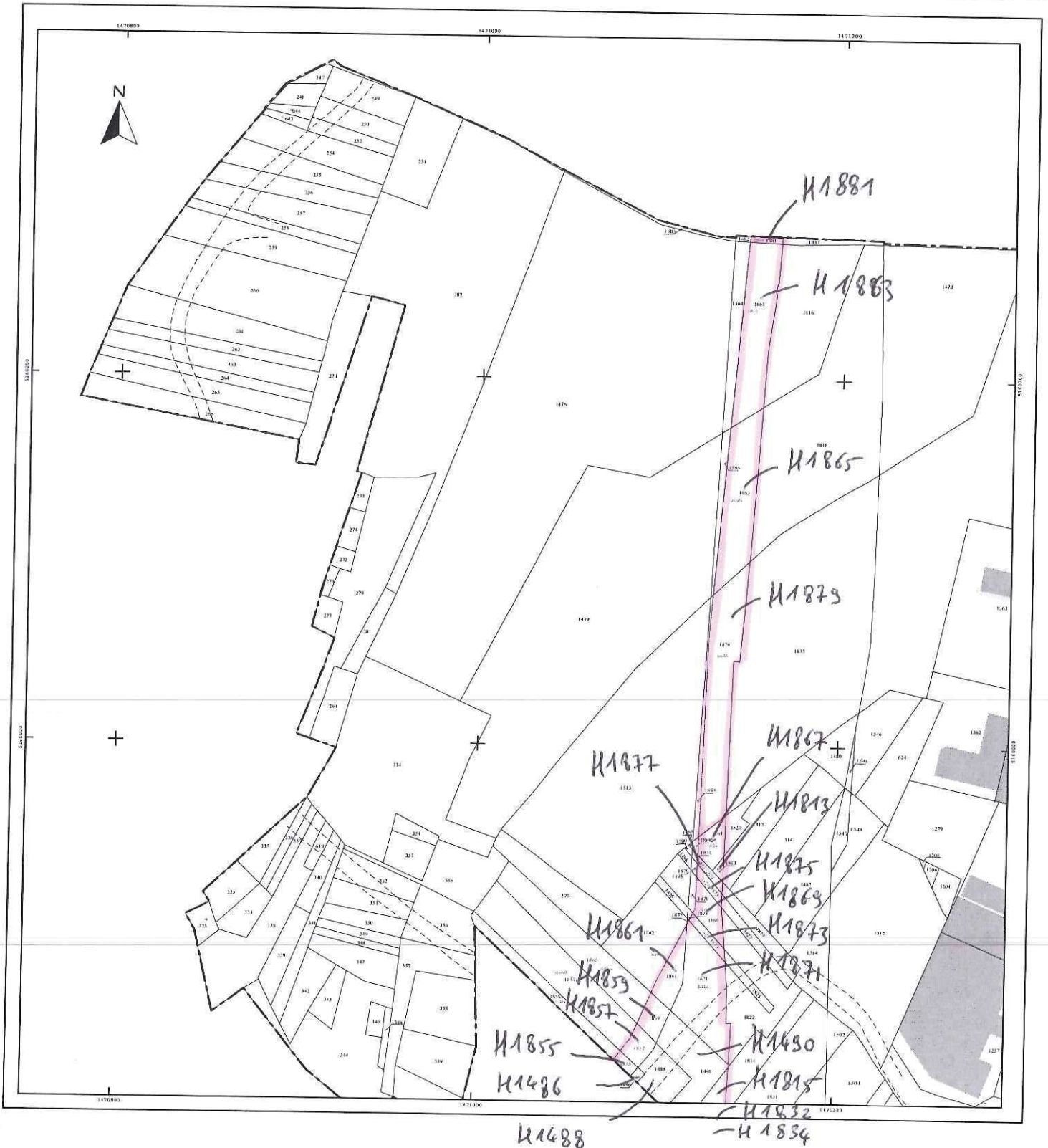
Réf. : 2018218

Le 14/10/2019

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...).

(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).



Commune :
ROULLET SAINT ESTEPHE (287)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Section : ZE
Feuille(s) : 000 ZE 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 16/10/2019
Support numérique : -----

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 1944W
Document vérifié et numéroté le 16/10/2019
A PTGC ANGOULEME
Par Laurent MOUYSET
Inspecteur des Finances Publiques
Signé

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

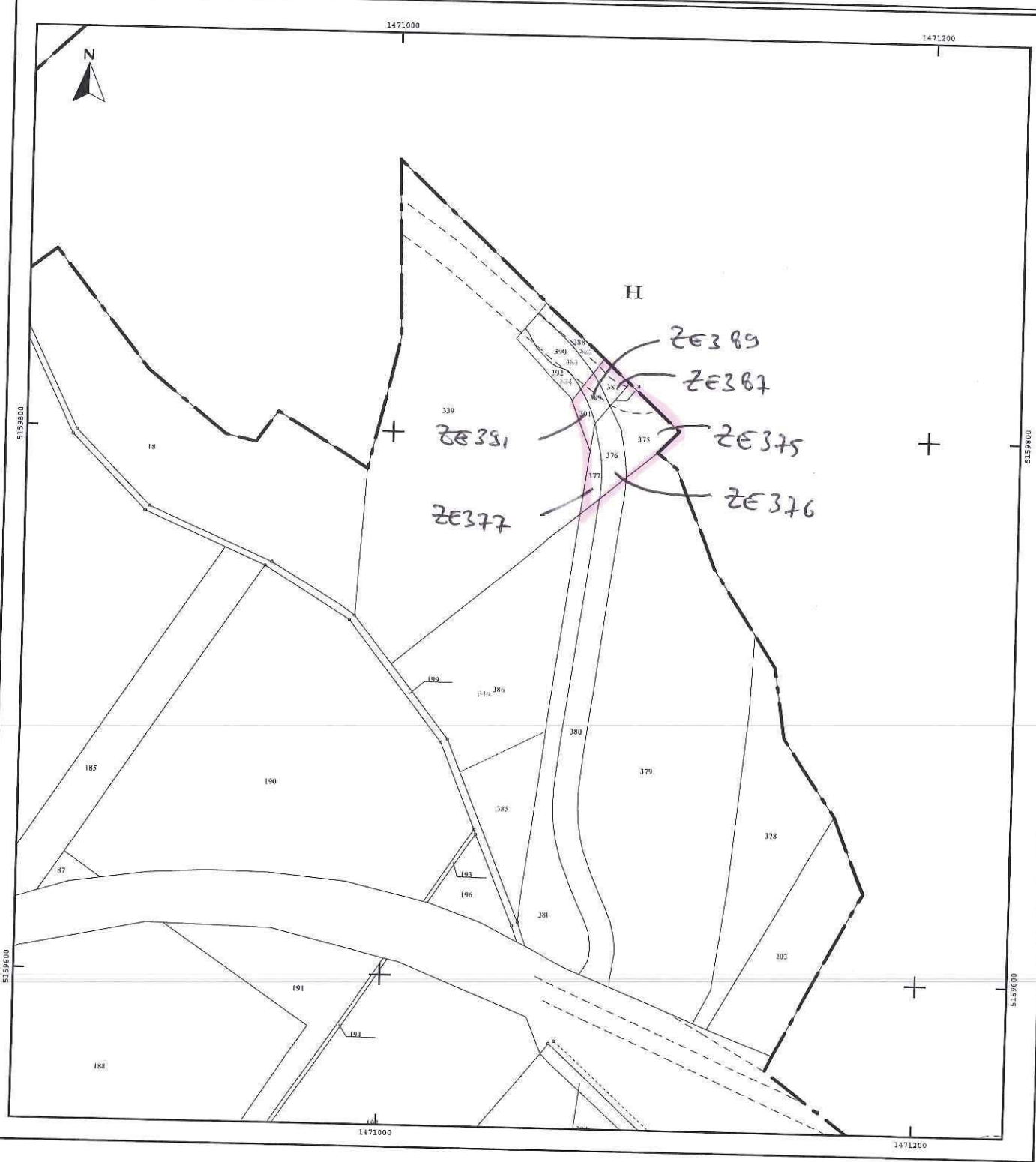
CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le ----- par ----- géomètre à -----
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.
A -----, le -----

D'après le document d'arpentage
dressé
Par M. BOUCARD, GE (2)
Réf. : 2018218
Le 14/10/2019

PTGC
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
1, rue de la Combe
CS 72513 SOYAUX
16025 ANGOULEME CEDEX
Téléphone : 0545975700
Fax : 0545975861
ptgc.charente@dgfip.finances.gouv.fr

Modification selon les enonciations d'un acte à publier

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien autorisé du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat, représentant qualifié de l'autorité exerçante, etc...)





PLAN DE SITUATION ROULLET SAINT ESTEPHE

1:24 000

